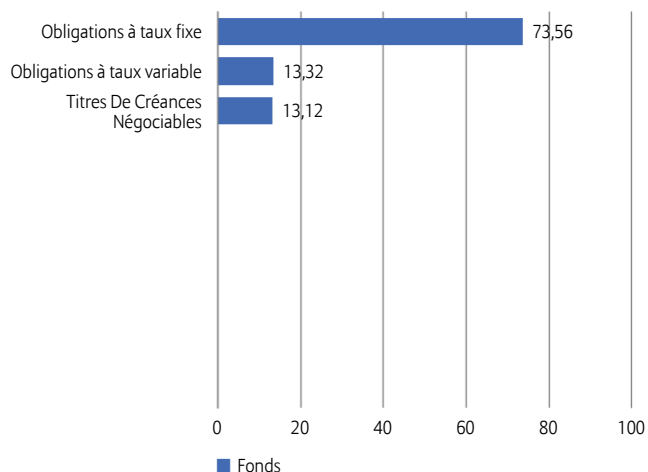


Structure du portefeuille

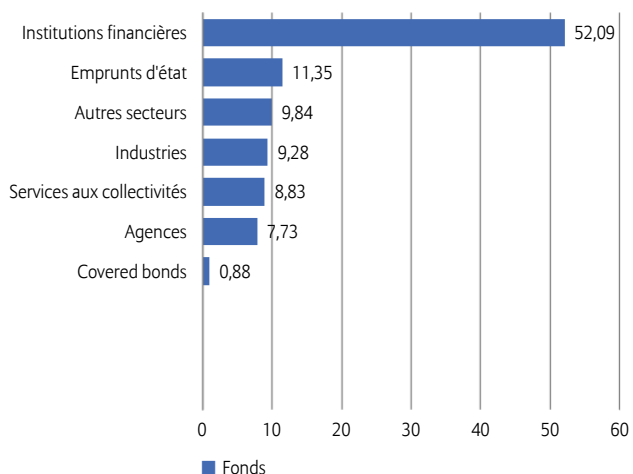
Répartition par classe d'actif (%)



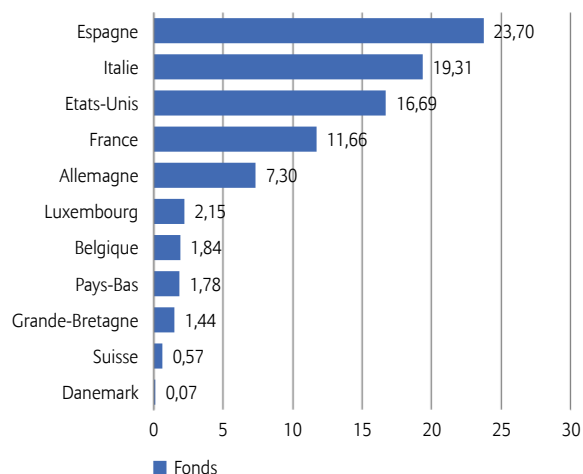
Principaux titres (en % de la VM et hors liquidités & Repo)

Spain, Kingd. of (Ter.)	9,64
Intesa Sanpaolo SpA	6,49
Goldman Sachs Group Inc, The	4,76
Bank of America Corp	4,18
RCI Banque SA	3,81
FADE - Fondo de Amortizacion del Deficit Electrico	3,79
ALD International SA	3,70
Morgan Stanley	3,65
Barclays Bank Plc	2,87
Credit Suisse AG	1,72
Total	44,61

Répartition sectorielle (%)



Répartition géographique (%)



Opportunités

- + Un placement court terme peu risqué qui présente historiquement une faible volatilité et un univers d'investissement de notation minimum A-2 de la Communauté européenne.
- + La sélection de titres du marché monétaire en euros repose sur la prise en compte de critères financiers et de critères d'investissements socialement responsables.
- + La stratégie de gestion a pour but de limiter l'exposition du fonds au risque de taux et au risque de crédit.

Risques

- Risque de crédit : si l'émetteur fait défaut, le coupon et/ou le nominal des actifs risque de ne pas être intégralement payé, leur valeur baissant, celle de l'OPCVM s'en trouve diminuée.
- Risque sectoriel de taux : l'univers de taux étant très large, certains segments sont plus volatils que d'autres.
- En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et celui-ci verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Informations clés du fonds sous-jacent

Indice de référence	EONIA
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH - Frankfurt
Date de création	09/06/2003



Gestionnaire de fonds

Vincent Tarantino
(depuis le 10/06/2003)

Commentaire du gestionnaire

Ce mois a été marqué, d'une part, par les fortes incertitudes précédant le 1er tour des élections françaises et d'autre part, par la réunion de la Banque centrale européenne (BCE) avec en ligne de mire le discours de Mario Draghi sur sa politique monétaire accommodante dans un environnement de reprise économique, certes encore fragile.

Concernant les élections présidentielles en France, les importantes intentions de votes pour les candidats eurosceptiques ont largement contribué à accroître la nervosité sur les places financières.

Le risque d'avoir une sortie de la France de la zone euro était tout à fait envisageable et ces inquiétudes se sont matérialisées sur le marché obligataire avec des écarts de taux d'intérêt entre la France et l'Allemagne historiquement importants au cours de ces mois.

Cependant, les résultats du 1er tour des élections présidentielles ont été le « scénario parfait » qui ont soulagé les marchés avec l'arrivée en tête du candidat pro-européen en ouvrant en fortes hausses sur les principales places financières.

Lors de sa dernière réunion, le 27 avril, la BCE note que la croissance se consolide dans la zone euro. Les incertitudes sur le plan mondial ne l'ont pas empêchée d'atténuer sa référence à des risques baissiers.

Au niveau de l'inflation, même si celle-ci a récemment augmenté, l'indice de base (hors alimentation et énergie) ne progresse que très légèrement et aucun signe d'accélération n'est anticipé.

Remarques importantes

- La Fiche Info Financière, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement. L'information sur les coûts et les frais se trouve dans la Fiche Info Financière.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat doit être au moins égal à 6.200 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, France Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main.
3, boulevard des Italiens – F-75113 Paris Cedex 02, France – Tél. : +33 1 73 05 73 05. www.allianzgi.com

